

Publié le





COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS:

- M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
- M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi

- M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
- M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier

M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Bouamrane, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Monany





ID: 093-229300082-20240704-2024_07_04_066-DE

Publié le

Délibération n° 11-01 du 4 juillet 2024

AVENANT 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL POUR LES AMÉNAGEMENTS DU PÔLE GARE RER B VILLEPINTE - PARC DU SAUSSET

		/	
La commission	narmananta dii	CONCALL do	nartamantal
La commission	Delillalielle uu	COHSCH UC	vai teillelitai

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VI-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 11-12 du 7 mars 2024 relative au Pôle gare RER B « Villepinte – Parc du Sausset », à l'approbation du schéma de référence et de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure avec l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol pour les aménagements du pôle gare RER B Villepinte – Parc du Sausset, dont le projet est ciannexé ;



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20240704-2024_07_04_066-DE

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.